

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 17 MAI 2022
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2022-73

OBJET : Désignation d'un nouveau représentant du territoire pour siéger au sein de certains organismes en remplacement de Monsieur GICQUEL.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	62
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	16
Absents	12

Votants	78
Abstention	0
Suffrages exprimés	78
Pour	78
Contre	0

Présents :

Charles ASLANGUL, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON-BOYER, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Bernard GAUDIERE, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Aurélia GIRARD, Pierre GUILLARD, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Céline MARTIN, Pierre MIROUDOT, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Philippe DUBUS, Éric BENSOUSSAN représenté par Céline MARTIN, Jean-Luc CADEDDU représenté par Mary France PARRAIN, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Agnès CARPENTIER représentée par Germain ROESCH, Nicolas DAUMONT-LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVÉ représentée par Karine PEREZ, Bénédicte MARETHEU représentée par Christel ROYER, Jacques J.P. MARTIN représenté par Jean-Paul DAVID, Marc MEDINA représenté par Eveline BESNARD, Pascale MOORTGAT représentée par Sylvain BERRIOS, Pierre PELLÉ représenté par Thomas BERRUEZO, Aurore THIROUX représentée par Bernard GAUDIERE.

Absents :

Caroline ADOMO, Thierry BARNOYER, Bruno BORDIER, Gilles CARREZ, Michel DUVAUDIER, Christian FAUTRE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Gilles HAGEGE, Anne KLOPP, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Déborah MUNZER.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 17 MAI 2022

OBJET : Désignation d'un nouveau représentant du territoire pour siéger au sein de certains organismes en remplacement de Monsieur GICQUEL

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notamment son article 59),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5219-2, L. 5219-5, L.5711-1, L. 5711-3, L. 5211-1 et suivants, L.2121-7 et suivants, L. 2121-21, L. 2122-1 et suivants, L. 2122-7 et suivants,

VU la délibération du Conseil de Territoire DEL20-79 du 9 juillet 2020 portant désignation des représentants du Territoire pour siéger au sein du syndicat mixte Marne Vive,

VU la délibération du Conseil de Territoire DEL20-80 du 9 juillet 2020 portant désignation des représentants du Territoire aux instances de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) Maitrisez Votre Energie (MVE),

VU la délibération du Conseil de Territoire DEL20-87 du 15 septembre 2020 portant désignation des représentants du Territoire au sein du syndicat mixte pour le traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM),

VU la délibération du Conseil de Territoire DEL20-124 du 13 octobre 2020 portant désignation de représentants au sein de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Région Ile de France,

VU la délibération du Conseil de Territoire DC2021-23 du 2 février 2021 portant désignation des représentants du Territoire pour siéger au sein l'Agence métropolitaine des déchets ménagers (SYCTOM),

VU la délibération du Conseil de Territoire DC2022-1 portant désignation d'un nouveau représentant du territoire pour siéger au sein de certains organismes en remplacement de Marie-Hélène MAGNE,

CONSIDERANT que Monsieur GICQUEL ne souhaite plus siéger au sein de certaines de ces instances,

CONSIDERANT qu'il convient dès lors de procéder à son remplacement,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil de territoire, peut décider à l'unanimité de ne pas procéder aux nominations et aux présentations à bulletin secret,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

DESIGNE Pascal TURANO en remplacement d'Hervé GICQUEL pour siéger en tant que :

- représentant suppléant au syndicat mixte Marne Vive,
- représentant titulaire à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) Maitrisez Votre Energie (MVE),
- représentant titulaire au syndicat mixte pour le traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM),
- représentant suppléant la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Région Ile de France,
- représentant titulaire au SYCTOM,

ARTICLE 2 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



O. Capitanio
Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le